

## DECISION N° 38/2023

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OBJET** – **Passation des contrats d'assurances ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes**

### Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **VU** la nécessité de renouveler les contrats d'assurances de la commune arrivant à échéance le 31 décembre 2023 ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2023 approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'EHPAD Louis Pasteur pour le renouvellement des contrats d'assurances ;
- **VU** la mise en concurrence effectuée et l'examen des offres reçues ;

### ◆ D E C I D E ◆

**Article 1** Trois lots ont été constitués et se décomposent de la manière suivante :

**Lot n° 1** : Dommages aux Biens

**Lot n° 2** : Responsabilité Civile

**Lot n° 3** : Flotte Automobile

Plusieurs compagnies ont répondu à cette consultation et il est proposé de retenir :

GROUPAMA ASSURANCES pour le lot n° 1

AREAS CABINET PNAS pour le lot n° 2

GROUPAMA ASSURANCES pour le lot n° 3

Lot n° 1	Candidats	Montant T.T.C. Commune y compris options G1 (contenu des congélateurs	Montant T.T.C. CCAS y compris options G1 (contenu des congélateurs	Note obtenue au rapport d'analyse des offres
	<b>GROUPAMA ASSURANCES</b>	<b>26 347,37 €</b>	<b>7 165,39 € CCAS : 3 624,28 € EHPAD : 3 535,21 €</b>	<b>8,74</b>
	SMACL ASSURANCES	29 328,85 €	7 991,15 €	8,51

Lot n° 2	Candidats	Montant T.T.C. Commune	GC1 garantie contractuelle au profit des enfants confiés T.T.C.	Montant T.T.C. CCAS et EHPAD	GC1 garantie contractuelle au profit des enfants confiés T.T.C.	Note obtenue au rapport d'analyse des offres
	AREAS CABINET PNAS	2 490,55 €	60,89 €	1 145,00 €	35,95 €	9,73
	SMACL ASSURANCES	3 766,11 €	308,48 €	4 261,03 €	185,08 €	7,63
	GROUPAMA ASSURANCES	9 152,01 €	Incluse	3 988,22 €	Incluse	6,99

Lot n° 3	Candidats	Montant T.T.C. Commune et EHPAD	Option GC1 préposé en mission T.T.C.	Option GC2 bris de glace T.T.C.	Note obtenue au rapport d'analyse des offres
	GROUPAMA ASSURANCES	11 574,93 € Commune : 10 924,73 € EHPAD : 644,30 € Taxe Attentat : 5,90 €	550,00 €	4 628,32 € Commune : 4 338,91 € EHPAD : 289,41 €	9,25
	SMACL ASSURANCES	24 353,54 €	5 679,86 €	1 477,00 €	7,92

**Article 2** Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 19 octobre 2023



Le Maire

Henri GISSELBRECHT